



Syndicat National
des Services Déconcentrés
de la Culture

Section de la DRAC Ile-de-France

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ? OUI !!! MAIS CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS ! ET AVEC SINCERITE !

Le secrétariat national de la CGT-Culture, par l'intermédiaire de sa secrétaire générale, a rappelé à la Directrice régionale que de nombreuses situations de discrimination sont connues à la DRAC Île-de-France notamment des discriminations syndicales (voir courrier reproduit au verso). Ce courrier adressé en copie à la Ministre et au SGAR n'a pas été diffusé comme lettre ouverte, par égard pour sa destinataire.

Toutefois, la décence n'est, de loin, pas réciproque. La direction a choisi de communiquer sur ce courrier en comité de direction à deux reprises, puis, par l'entremise du chef de cabinet, auprès de services de la DRAC. Libre à eux. En revanche, la stratégie qui est derrière est inacceptable. Parce que la ficelle est grosse : la direction tente clairement de décrédibiliser l'action syndicale en laissant entendre que la CGT-Culture à la DRAC Ile-de-France défend uniquement les membres du bureau de sa section. C'est évidemment une attaque grossière.

NON ! La CGT-Culture ne fait pas de distinction. La CGT-Culture a toujours mis un point d'honneur à défendre tous les agents toutes catégories confondues et avec la même énergie. La preuve par l'exemple : depuis l'arrivée de la Directrice régionale en septembre 2016, le SNSD- CGT-Culture a résolu plusieurs situations individuelles pour des agents qui ne sont pas adhérents à la CGT et qui ont fait appel à elle.

Pour les membres du bureau du SNSD CGT-Culture, en revanche, la vie est rendue difficile. Quand l'un d'eux fait valoir ses droits pour le report de congés, la direction le fait lanterner sous prétexte qu'il faut vérifier l'application d'une circulaire du ministère de la Culture soit disant inconnue du chef du BRH (!!!). Et puis fait enfin savoir qu'à titre exceptionnel, la circulaire sera appliquée à cet agent alors que cela a été refusé à d'autres.

NON ! La CGT-Culture ne veut aucun privilège pour ses adhérents. Il n'en sera jamais question. Si vous vous êtes trouvés dans cette situation de refus de la part de la direction de report de congés, n'hésitez pas à nous le faire savoir pour que nous vous transmettions les textes réglementaires afin que ceux-ci s'appliquent et que vous puissiez faire valoir vos droits légitimes.

La liste des « écarts » de la direction peut être allongée : nous rappellerons qu'à ce jour 2 membres du bureau de la section SNSD-CGT-Culture n'ont pas eu leur entretien professionnel malgré leurs demandes verbales puis écrites réitérées. Si vous vous trouvez également dans cette situation ou que le retour du compte-rendu de l'entretien ne vous a pas été remis dans les délais réglementaires, là aussi n'hésitez pas à nous le faire savoir. Nous saurons rappeler à qui de droit comment se mène une campagne annuelle d'entretiens professionnels.

Un autre membre du bureau a découvert un matin une personne installée à sa place, tous ses dossiers et son matériel informatique ayant été déplacés dans un autre bureau, totalement isolé au demeurant, alors qu'on lui avait accordé un délai pour organiser son déménagement après qu'il eut, de bonne grâce, accepté ce local. Dossiers en vrac, poste informatique non installé etc... Que doit-on en penser ? Qui aurait accepté un tel mépris ? Il ne s'en est pourtant pas plaint auprès de la Direction qui aurait évidemment trouvé à dire que la CGT-Culture, à la DRAC Ile-de-France « roulait pour elle ». Là aussi, si de tels affronts vous sont faits, qui que vous soyez, vous pouvez compter sur nous pour faire le nécessaire auprès de ceux qui semblent vous considérer comme quantité négligeable.

Enfin, entre 2016 et 2017, sur 4 inscriptions au « registre des dangers graves et imminents », 3 ont concerné des élus CGT-Culture à la DRAC Ile-de-France.

QUOI QU'IL EN SOIT ET QUOI QU'IL ARRIVE :

OUI ! Le SNSD-CGT-Culture se tient à la disposition de toutes et de tous pour évoquer les situations de discrimination quelles qu'elles soient.

OUI ! La CGT-Culture a toujours œuvré et œuvrera toujours pour l'égalité des femmes et des hommes et contre toutes les discriminations. Mais la CGT-Culture refuse de collaborer à des processus qui ne sont une fois encore qu'une mascarade, tels que la labellisation Egalité et Diversité. Parce ce que sont les principes fondamentaux de sa motivation, de son militantisme et que c'est la raison pour laquelle elle est souvent amenée à subir les effets pervers de son acharnement à défendre ceux qui les ont élus et, sans distinction, tous ceux qui subissent les injustices quelles que soient les obédiences politiques de ceux qui se succèdent à la direction.

Paris, le 15 juin 2017



Secrétariat national

Paris, le 19 mai 2017

Madame Nicole DA COSTA
Directrice régionale des affaires culturelles
d'Île-de-France
47 rue Le Peletier
75009 Paris

Madame la Directrice,

J'ai eu connaissance de la situation de plusieurs agents de la DRAC Île-de-France auxquels il semble que l'adhésion syndicale soit reprochée par des méthodes que j'assimile à de la déstabilisation, voire de la maltraitance professionnelle.

En dépit des délais affichés, les solutions proposées par votre service y compris celles que vous annoncez personnellement ne sont pas mises en œuvre.

Je m'étonne qu'au moment de la labellisation *Diversité* à laquelle vous aspirez tant, il faille insister sur le fait que les discriminations syndicales sont tout aussi inacceptables que n'importe quelle autre discrimination.

Aussi, je me dois de faire acte de pédagogie en vous rappelant que la liberté syndicale est inscrite dans la Constitution de la République française. Ainsi, à l'article 6 du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 est-il stipulé que : « *tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix* ».

Je vous remercie de faire respecter par vos collaborateurs ce principe fondamental et de résoudre dans les plus brefs délais les situations dont vous avez été informée.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations syndicales les plus vigilantes.

Pour le secrétariat national,
Valérie RENAULT

CPI : - Madame Françoise NYSSSEN, Ministre de la Culture,
- Monsieur Yannick IMBERT, Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales